

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[152_Correspondances : 1834-1860](#)[Item](#)[Paris, le 1er septembre 1834, le comte Gérard à François Guizot](#)

Paris, le 1er septembre 1834, le comte Gérard à François Guizot

Auteurs : Gérard, Etienne-Maurice (1773-1852)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[Armée, France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\), Ministère de l'instruction publique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1834-09-01

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote5, AN : 163 MI 42 AP 152 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Gérard, Etienne-Maurice (1773-1852), Paris, le 1er septembre 1834, le comte Gérard à François Guizot, 1834-09-01

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6122>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Mon cher collègue, il n'est pas en mon
pouvoir de faire ce que vous me
demandez pour Mr. Devaïsnet. L'armée
est sous l'empire de l'ordonnance du
9 mars dernier qui attribue ~~statut~~^{statut}
à toutes les vacances, aux officiers mis à
la suite des corps, par la suppression des
places dans l'infanterie et des
premier escadrons dans la cavalerie; ~~en~~
ce moment, il y a dans cette position plus
de quinze cents officiers à placer, et il est
impossible de leur faire sans compromettre
le bon esprit de l'armée qui finirait
par se décourager; mais j'ai bien
à faire rendre une ordonnance royale
qui restitue aux officiers en pied,

5/

une partie d'ouvrage & d'ouvrage
 à l'imitation d'Arnaud; au lieu que
 nous serons rentrés dans ces notes, nous
 ne pourrions pas douter de l'impression
 que j'aurai à proposer Mr. Duvivier
 pour une édition. Mille amitiés
 de la part

à la gloire 1894